

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le six septembre à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, se sont réunis dans la salle polyvalente Jean Blanc, située chemin du Gâ, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PAVAN André, Maire.

Convocation du 2 septembre 2021.

Etaient présents : Mme BOISSIE Jacqueline, M. BRUDEY Stéphane, M. DARLES Nicolas, M. DIMARCH Bernard, Mme FABIAN Martine, Mme FRANCHINI Nathalie, Mme GANOT Claudine, Mme PARO Josiane, M. PAVAN André, M. RECOULES Michel, et M. VALADE Patrick.

Etaient absents représentés : Mme ASPE Magali par Mme FRANCHINI Nathalie, M. BARRETEAU Blaise par M. PAVAN André, M. SABOUREAU Jean-François par Mme BOISSIE Jacqueline et M. TERCENIO Jean-Claude par M. VALADE Patrick.

Secrétaire : Mme FRANCHINI Nathalie

ADOPTION DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE DU 5 JUILLET 2021

Informations règlementaires : Décisions prises dans le cadre de la délibération n°20-5-33 du 22 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire

Décision n°21/05 du 20 août 2021 : Suppression de la régie de cantine scolaire
A compter du 1er septembre 2021, la régie de cantine scolaire est supprimée.

Décision n°21/06 du 20 août 2021 : Modification de la régie de recettes diverses
Vu la décision 21/05 portant suppression de la régie de cantine scolaire, il y a lieu de modifier la régie de recettes diverses pour pouvoir encaisser les produits des repas de la cantine scolaire. Les droits des concessions cimetièrre et les produits de la vente des anciens lampadaires seront supprimés des produits encaissés.
Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur sera autorisé à conserver est fixé à 6000.00 € au lieu de 1500.00€.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

1- PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTS TOLOSANS

Chaque année, le Président de la Communauté de communes adresse au Maire de chaque commune membre le rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Le rapport 2020 a été adopté en conseil communautaire le 24 juin 2021. Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation de ce rapport pour l'année 2020.

2- AUTORISATION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTS TOLOSANS A ADHERER AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES RIVIERES ASTARAC LOMAGNE (SYGRAL)

Le Syndicat mixte de gestion des rivières Astarac Lomagne (plus communément dénommé SYGRAL) est un syndicat de bassins versants, constitué au 1^{er} janvier 2020, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la compétence GEMAPI. Le 24 juin dernier, la Communauté de communes Hauts Tolosans a délibéré en faveur de l'adhésion au SYGRAL.

L'Assemblée a autorisé la Communauté de communes à adhérer au SYGRAL.

3- PROVISION POUR RISQUES AFFERENTS AUX LITIGES ET CONTENTIEUX

Il a été décidé de constituer une provision pour contentieux d'un montant de 2 500€ au vu d'un litige qui oppose la commune aux consorts TAIDER GOURC.

4- DM N°1 -2021

Suite à la constitution d'une provision pour contentieux il a été approuvé la révision de crédits ci-dessous détaillée.

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
6815/68 Dot. aux provis. pour risques		2 500.00€		
022 Dépenses imprévues Fonctionnement	2 500.00€			

5- CHOIX D'UN PRESTATAIRE DE FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LES PUISSANCES INFERIEURES A 36 KVA POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX ET L'ECLAIRAGE PUBLIC – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 21-5-40 DU 5 JUILLET 2021

Par délibération 21-5-40 du 5 juillet 2021, le conseil municipal avait décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec la société Antargaz pour une durée de 3 ans. La société Antargaz s'étant désistée, il y a donc lieu d'annuler cette délibération.

Il a été refait appel à des courtiers d'électricité qui ont consulté plusieurs fournisseurs.

La proposition faite par le cabinet de courtage « Ma Meilleure Energie » a été retenue pour un contrat avec la société ENGIE. Monsieur le Maire a été autorisé à signer les contrats de fourniture d'énergie avec la société Engie pour une durée de 53 mois et tous documents y afférents.

6- APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS L'ECOLE ELEMENTAIRE

La commune a répondu à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires lancé par le Ministère de l'éducation nationale. L'Assemblée a approuvé cet appel à projets et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de financement et toutes pièces afférentes à cette affaire.

7- CONVENTION ANNUELLE AVEC CHRISTOPHER BRONDES - WUSHU TAO COACHING SPORTIF – ATELIERS LUDIQUES ET SPORTIFS DANS LE CADRE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – ANNEE 2021-2022

Il a été approuvé la convention annuelle d'intervention avec M. Christopher BRONDES « Wushu Tao Coaching Sportif » qui propose des animations ludiques et sportives pour l'année scolaire 2021-2022.

Le coût de cette prestation s'élèverait à 1 325 € annuel (soit 26.50 € la prestation de 45 min), payée trimestriellement. Monsieur le Maire a été autorisé à signer ladite convention et tous documents y afférents.

8- MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLU

Conformément à l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre Ier du code de l'urbanisme, la commune s'est prononcée en faveur de la mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée du PLU en application des articles L153-45, et L 153-47 dudit code et de mettre en place les modalités de mise à disposition réglementaires.

L'objet de la modification a pour but de régulariser une erreur matérielle en autorisant les nouvelles constructions et extensions mesurées pour les bâtiments à usage d'équipements publics ou d'intérêts collectif au sein de la zone UX.

9- CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC) – SERVICE ANIMATION – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 21-4-36 DU 3 MAI 2021

Par délibération 21-4-36 du 3 mai 2021, il avait été décidé de créer un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences (PEC) à compter du 1^{er} juin 2021 sur une durée hebdomadaire de 30 heures. La personne recrutée devait exercer les fonctions d'agent technique pour l'entretien des bâtiments et des espaces publics (espaces verts, voirie) et pour assurer la garderie communale pendant les temps périscolaires à l'école primaire. Aucune candidature ne correspondait au profil recherché. Cette délibération est donc annulée et remplacée.

Il a été décidé de créer un poste d'agent d'animation dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences (PEC) à compter du 13 septembre 2021 dans les conditions suivantes :

Poste d'agent d'animation chargé des temps périscolaires, Durée du contrat : 10 mois, Durée Hebdomadaire de travail : 21 heures, Rémunération : base du SMIC horaire.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer le contrat de travail et tous avenants afférents.

10- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SERVICE TECHNIQUE

Il est nécessaire d'engager un Adjoint Technique contractuel afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour assurer l'entretien de locaux communaux, le service de restauration scolaire et la garderie de l'école pour remplacer un agent absent. Cette personne sera recrutée du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021 sur la base de 28 heures hebdomadaires et sera rémunérée sur la base de l'Indice Brut du 2^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial (Echelle C1).

M. le Maire a proposé aux membres du Conseil Municipal de traiter le sujet 11 à huis clos en raison de la confidentialité de l'objet, lesquels ont approuvé cette décision à l'unanimité.

11- DEMANDE D'AIDE SOCIALE

Suite à une demande d'aide financière formulée par une assistante sociale en faveur d'un administré, l'Assemblée a décidé de lui accorder une aide de 200.00€.

12- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a fait part à l'Assemblée du souhait de M. ABRATE Serge. Il propose de doter le cimetière d'un banc en mémoire de Mme ABRATE Yvonne, sa mère.

Les élus sont favorables à cette demande.

Ondes, le 8 septembre 2021
Le Maire,
André PAVAN

